



**APPEL A PROJET A DESTINATION DES COMITÉS DE QUARTIER**  
**SOUTIEN FINANCIER POUR UN PROJET DE LUTTE**  
**CONTRE L'ISOLEMENT SOCIAL**

**Le contexte**

Le CPAS de Jette a pour mission de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine (article 1<sup>er</sup> de la Loi organique du 8 juillet 1976). Pour atteindre cet objectif, le CPAS peut collaborer avec le secteur associatif, notamment sous la forme d'un soutien financier octroyé à l'issue d'un appel à projet à destination des acteurs sociaux de la Commune.

Les citoyens jettois sont confrontés à plusieurs formes de précarité sociale. Parmi celle-ci, l'isolement social occupe une place centrale, puisqu'il est en même temps la cause et la conséquence de beaucoup d'autres formes de précarité.

L'être humain est un être social, il n'a pas vocation à vivre seul, coupé du reste de la population, et ne peut s'épanouir dans ces conditions, sous peine de voir son équilibre psycho-social menacé.

Si ce constat a toujours existé, la crise sanitaire et les confinements successifs ont lourdement aggravé la situation, de sorte que les personnes qui étaient déjà isolées ont été encore davantage livrées à elles même, tandis que de nouvelles situations d'isolement sont apparues au sein de la population.

En effet, si classiquement le phénomène était davantage palpable au niveau des personnes plus âgées, il s'est étendu à l'ensemble de la population dans le contexte actuel, avec de lourdes conséquences en matière de santé mentale.

Les jeunes sont en manque de contacts, les étudiants voient défiler les jours de cette période de vie habituellement si riche en rencontres et en expériences, dans de nombreux secteurs les travailleurs tournent en rond chez eux, les familles sont confinées dans des conditions inconfortables, les seniors sont coupés de leurs proches et des activités qui les tiennent en forme.

Avec le retour des beaux jours, l'avancée de la vaccination et l'amélioration de la prise en charge médicale, l'espoir d'un retour à la normalité est bien réel. Mais ce monde d'après ne sera plus tout à fait le même, et pour de nombreux citoyens il ne sera pas évident de retrouver ses habitudes, ses réflexes sociaux, tout simplement de ressortir de chez soi.

C'est dans ce contexte que le CPAS de Jette, avec le soutien de la COCOM, lance cet appel à projet à destination des comités de quartiers jettois.

## Description de l'appel à projet

Au moyen de cet appel à projet, le CPAS de Jette entend soutenir des initiatives qui ont pour objectif de lutter contre l'isolement et de renforcer la cohésion sociale au sein des quartiers jettois.

Le projet doit être innovant, dans le sens où il ne peut viser une initiative déjà existante dans l'organisation du comité. Ce côté innovant peut être atteint de plusieurs façons : atteindre un nouveau public, organiser un événement inédit, offrir un nouveau service, développer de nouveaux outils de lutte contre l'isolement sociale...

## Public cible : les personnes isolées

Le projet doit porter sur les habitants d'un quartier bien identifié

## Destinataires de l'appel à projet

L'appel à projet s'adresse à tout comité de quartier (ASBL ou association de fait) qui souhaite développer un projet innovant visant à lutter contre l'isolement social au sein de leur quartier.

## Soutien financier

500 € par projet

Ce montant est destiné à couvrir les frais suivants

- frais de fonctionnement ;
- frais de communication

## Critères de sélection

Les critères de sélection sont les suivants :

- **Objectifs du projet** : le projet répond aux objectifs fixés dans la description de l'appel à projet, à savoir lutter contre l'isolement et renforcer la cohésion sociale au sein des quartiers jettois.
- **Pertinence du projet** : le projet démontre sa pertinence à répondre aux objectifs de l'appel à projet, notamment par son utilité concrète pour lutter contre l'isolement des habitants du quartier.
- **Adaptabilité du projet** : en raison des incertitudes liées à la crise sanitaire, le projet doit être modulable et adaptable afin de pouvoir coller au mieux à l'évolution de la situation.

## **Introduction de la demande**

La demande est introduite au moyen du formulaire de candidature joint en annexe de ce document.

La demande est transmise par courriel à l'adresse suivante : [cmintiens@jette.irisnet.be](mailto:cmintiens@jette.irisnet.be)

## **Délais**

Lancement de l'appel à projet : 17 mars 2021

Clôture de l'appel (date limite de remise des projets) : 15/04/2021 à 12h00

Désignation des lauréats : fin avril 2021

Période couverte par le subsidie : une période de 12 mois à partir du 1<sup>er</sup> mai 2021

## **Jury**

Le jury se réunit mi-avril 2021.

Il est composé des personnes suivantes :

Le Président du CPAS de Jette

Trois membres désignés par le Conseil de l'action sociale (dont une personne de l'opposition)

Le Secrétaire général du CPAS de Jette

Le Directeur de l'action sociale du CPAS de Jette

Le responsable de la cellule « Développement social » du CPAS de Jette, qui assure également le secrétariat du jury.

## **Contact**

MINTIENS Christophe

[cmintiens@jette.irisnet.be](mailto:cmintiens@jette.irisnet.be) - 02/422.46.97.

Cellule Développement social du CPAS de Jette